

PROVINCE DE QUEBEC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le deuxième jour de mars deux mille vingt-deux, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents :

M. Magella Émond, maire
M. André Daraïche, conseiller
Mme Marise Ouellet, conseillère
M. Alain Gagnon, conseiller
M. Yannick Ouellet, conseiller
Mme Madone Mercier, conseillère
Mme Berthe Coulombe secrétaire d'assemblée

Absents :

M. Claude Cloutier, conseiller
Mme Colette Réhel, directrice-générale

Vérification du quorum et ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Magella Émond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Berthe Coulombe fait fonction de secrétaire d'assemblée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 024-03-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté et que le point 5 « acceptation des comptes décembre 2021 » soit retiré de l'ordre du jour et que celle-ci soit renumérotée en conséquence.

RESOLUTION NUMÉRO 025-03-22

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2022

Il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'IL soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2022 soit adopté

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire et extraordinaire du 2 février 2022

Le suivi du procès-verbal est fait par M. Magella Emond, maire.

RESOLUTION NUMÉRO 026-03-22

Acceptation des comptes

Liste en annexe II est proposé par M. Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE

La liste des comptes soit adoptée telle que déposée au montant de 57684.56 \$. Qu'une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 03-2022

Dépôt de la liste des comptes incompressible

La liste des comptes incompressibles est déposée aux conseillers présents pour en prendre connaissance.

RESOLUTION NUMÉRO 027-03-22

NOMINATION D'UNE TROISIÈME PERSONNE POUR LA SIGNATURE

Il est proposé par Mme Madone Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Que Mme Marise Ouellet soit mandatée comme troisième signataire des effets bancaires ou autres en l'absence du maire ou selon les besoin,

Que cette résolution abroge la nomination de Mme Jeanne-Louise Gasse dans la résolution numéro 105-11-2017.

RESOLUTION NUMÉRO 028-03-22

Résolution pour demandes de dons

Il est proposé par M. Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présent

Que la Municipalité accorde un montant de \$100.00 à l'école St-Maxime pour une bourse d'étude aux finissants 2022.

RESOLUTION NUMÉRO 029-03-22

DEMANDE DU COMITÉ CITTOYEN NOURRIR NOTRE MONDE

Il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'UN protocole d'entente soit signé entre la municipalité de Mont-Saint-Pierre et le comité citoyen nourrir notre monde de Mont-Saint-Pierre, concernant un espace au Complexe Claude Mercier pour y faire des semis, un espace terrain pour la mise en place d'une serre.

QUE la municipalité fasse l'administration financière du projet de 35,000\$.

RESOLUTION NUMÉRO 030-03-22

DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenues entre la municipalité et la MRC de La Matanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal nomme comme inspecteurs des bâtiments, les personnes suivantes :

Mme Laurie Savard, inspectrice en bâtiments;
M. Nicolas Saucier, inspecteur en bâtiments;
M. Daniel Charette, inspecteur en bâtiments sénior ;
M. Yvan Lajoie, inspecteur en bâtiments ;

QUE le conseil municipal nomme également comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :

Mme Armelle Durvine Baga Tomtcha, conseillère en urbanisme ;
Mme Valérie Charest, urbaniste ;
M. Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme ;

QUE, sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Colette Réhel, soit également autorisée à agir à titre de fonctionnaire désigné.

VARIA

Aucun point ajouté

PÉRIODE DE QUESTION

Question sur les comptes de taxe
Sur les travaux et soumission pour le système de pompage des eaux usées du camping.

RÉSOLUTION NUMÉRO 031-03-22

Levée de la séance

Il est proposé par M. André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE La séance soit levée à 20h31.